

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/...../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES ORDINATEURS

Date de Publication : 08/08/2025
Date d'ouverture des offres : 18/08/2025

1. Objet.

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les Soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « **la fourniture des ordinateurs** » dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de quatre (4) lots à savoir :

Lot 1 : Fourniture de 100 Ordinateurs de bureaux ordinaires

Lot 2 : Fourniture de 02 Ordinateurs de bureaux spéciaux

Lot 3 : Fourniture de 30 Ordinateurs Portables Ordinaires

Lot 4 : Fourniture de 25 Ordinateurs Portables spéciaux

Chaque soumissionnaire peut soumissionner sur un ou tous les lots et les gagner tous.

5. Délai d'exécution

Le délai de livraison des ordinateurs est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Pour chaque lot, les ordinateurs à livrer devront avoir une garantie d'une (1) année, comptés à partir de leur réception.

NB : L'Office Burundais des Recettes ne va pas assister le titulaire du marché pour l'obtention des devises.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12h 00' puis de 14 h à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 26 ou 22 28 25 31**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des approvisionnements de l'Office Burundais des Recettes sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

8. Demande de renseignements

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes, sise immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

9. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 28/8/2025 à **09h30'**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/88/88/F/2025-2026, à n'ouvrir qu'en séance publique du 28/8/2025, à 10h 00'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 28/8/2025 à **10 h 00'** dans la salle du 2^{ème} étage Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics assistera à la séance d'ouverture des offres en qualité d'observateur.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission est exigée pour chaque lot :

- Pour le lot 1 : Dix millions de Francs Burundais (10 000 000 BIF) ;
- Pour le lot 2 : Deux cent cinquante mille Francs Burundais (250 000 BIF) ;
- Pour le lot 3 : Trois millions de Francs Burundais (3 000 000 BIF) ;
- Pour le lot 4 : Quatre millions de Francs Burundais (4 000 000 BIF).

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une banque agréée, suivant le modèle en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres. Elle devra porter visiblement les adresses physiques et électroniques de la banque émettrice.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Critères de qualification

Pour chaque lot, les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée ni surestimée. Les offres sous-estimées ou surestimées seront déterminées conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de $\pm 5\%$.

13. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 06.08.2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

